

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - Mme CHOUX - M. HELIE

**Membres excusés** : M. MASSON - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - M. DANIERE - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE

**Membres absents** : M. BAZIN

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Groupe scolaire Chevreul - Ecole élémentaire - Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) - Installation d'un ascenseur - Mise en conformité des locaux - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

Madame Dillenseger, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'école élémentaire Chevreul, située 2,6, rue Joseph Milsand, dispose d'une Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.), qui a pour mission d'accueillir des élèves en situation de handicap pour leur permettre de suivre un cursus scolaire ordinaire.

Afin d'offrir à ces élèves la possibilité d'accéder aux salles de classes situées dans les étages, il est proposé de procéder à l'installation d'un ascenseur et à la mise en conformité des locaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 100 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter le programme d'installation d'un ascenseur et de mise en conformité des locaux, à l'école élémentaire Chevreul, dans le cadre de la Classe d'Insertion Scolaire (C.L.I.S.) ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 100 000 € TTC ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;

- 4) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation au taux maximum ;
- 5) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avèrerait nécessaire ;
- 6) dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2008 ;
- 7) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07

# GROUPE SCOLAIRE CHEVREUL

**CODE ENSEMBLE :** 94  
**CODE BATIMENT :** A = 244  
B = 245  
C = 246

